

Initiative populaire «Pour des soins infirmiers forts» (initiative sur les soins infirmiers)

Prise de position de la FMCH

La FMCH reconnaît l'importance de pouvoir fournir des soins infirmiers de grande qualité, mais rejette la demande de ceux qui sont à l'origine de cette initiative, à savoir qu'un groupe professionnel se voit accorder une position particulière. En tant que partenaire du personnel infirmier, la FMCH préfère soutenir une contre-proposition indirecte. Une solution législative est selon nous le meilleur moyen de répondre, durablement et en prenant la politique de la santé dans son ensemble, aux besoins essentiels que sont la réponse au manque de personnel infirmier et l'amélioration des conditions de travail.

Remarques générales

Dans notre société vieillissante, la nécessité de soins infirmiers durables est incontestée. Les revendications de l'initiative sur les soins infirmiers sont les suivantes:

- La Confédération et les cantons reconnaissent les soins infirmiers comme une composante importante des soins et les encouragent; ils veillent à ce que chacun ait accès à des soins infirmiers suffisants et de qualité.
- Ils garantissent qu'il y ait un nombre suffisant d'infirmiers diplômés pour couvrir les besoins croissants et que l'affectation des personnes exerçant dans le domaine des soins infirmiers corresponde à leur formation et à leurs compétences.

Nous apprenons tous les jours que dans le contexte de modification démographique actuelle, le besoin en infirmiers augmente, notamment dans les hôpitaux, les EMS et les organisations de soins et d'aide à domicile. D'après les calculs, nous savons que ces besoins pourront difficilement être couverts à l'avenir. D'après les estimations de l'Observatoire suisse de la santé (Obsan), d'ici 2030 il nous faudra environ 65 000 infirmiers en plus. S'il manque du personnel, la qualité en pâtira et le contexte étant peu attractif, de plus en plus de professionnels quitteront la profession.

Prise de position de la FMCH

En tant que partenaire du personnel infirmier, la FMCH soutient ses efforts pour garantir des soins d'un niveau de qualité élevé, et reconnaît les soins infirmiers comme une composante importante des soins. Le marché de la santé doit promouvoir et garantir la formation aux métiers du soin, à tous les niveaux, et s'assurer que les conditions de travail pour exercer ces



métiers sont attractives en fin de formation. De meilleures conditions de travail, avec des missions à responsabilité et la formation aux compétences correspondantes permettront à l'avenir de limiter la rotation du personnel et le nombre de personnes qui quittent le métier. Cette approche paraît judicieuse et durable à la FMCH.

D'après le texte de l'initiative, dans le cadre de ses compétences, la Confédération doit édicter des dispositions d'exécution, qu'elle doit faire figurer dans une disposition transitoire de l'art. 117c, et qui concernent les points suivants:

- définition des soins infirmiers pris en charge par les assurances sociales:
 - que les infirmiers fournissent sous leur propre responsabilité;
 - que les infirmiers fournissent sur prescription médicale;
- rémunération appropriée des soins infirmiers;
- conditions de travail adaptées aux exigences auxquelles doivent répondre les personnes exerçant dans le domaine des soins infirmiers;
- possibilités de développement professionnel des personnes exerçant dans le domaine des soins infirmiers.

Le changement de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) donne déjà aux infirmiers la compétence de déterminer eux-mêmes les besoins en soins des patientes et des patients, sans l'accord écrit du médecin traitant, qu'ils doivent simplement informer (dossier du patient). Par rapport aux autres pays de l'OCDE, le manque d'infirmiers n'est pas flagrant. A notre avis, cela ne peut être utilisé comme argument. La forte densité d'infirmiers n'est que le reflet de la structure décentralisée du système de santé suisse, et d'une forte demande spécifique. Mais la FMCH pense que soutenir constitutionnellement un groupe professionnel du système de santé de cette façon empêche de considérer le système de santé dans sa globalité et ne répond pas assez à la question du financement des soins à long terme.

La contre-proposition indirecte de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national CSSS-N au niveau législatif prévoit des investissements dans la formation et la rémunération des prestations des soins fournis sans prescription médicale. Le Conseil des Etats a modéré la contre-proposition du Conseil national.

Commentaire de la FMCH

Comme le Conseil fédéral, la FMCH rejette l'initiative sur les soins infirmiers. Mais elle est consciente qu'il est nécessaire d'agir pour maîtriser à l'avenir l'augmentation des besoins en soins infirmiers qui se profile dans la population suisse. La FMCH soutient une contre-proposition indirecte au niveau législatif, car il est urgent de pallier le manque de personnel infirmier, mais en évitant une hausse incontrôlée des quantités et toute nouvelle montée des coûts. Il faut veiller ici à ce que les soins infirmiers ne soient pas un facteur de gonflement des coûts du système de santé.



Contact :

Secrétariat FMCH

Dufourstrasse 30

3005 Berne

Tel. +41 32 329 50 00

sekretariat@fmch.ch

La FMCH est l'association faîtière de 19 sociétés de disciplines médicales chirurgicales et invasives et de trois associations professionnelles, regroupant près de 9000 hommes et femmes médecins. La FMCH défend les intérêts de ses membres vis-à-vis de la sphère politique, des autorités, des assurances et d'autres organisations du système de santé.